

Description de l'offre : Chargé de cours – formation policière de base

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique TECC (Tactical Emergency Casualty Care)

Grade minimum requis pour la fonction : inspecteur de police

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation

Utiliser les supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Être conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- Être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes
- Exécuter les actes et le protocole du concept TECC de manière correcte et sans risque
- Enseigner et faire la démonstration des actes (techniques, drills, protocole) TECC
- Réagir adéquatement sur une personne blessée (traumatisme pénétrant) durant une intervention
- Etre prêt à entretenir et maintenir /actualiser la connaissance et la compétence du concept TECC et de la philosophie de la maîtrise de la violence

Connaissances

- Connaitre la législation, les réglementations et les directives en rapport avec le concept TECC
- Avoir une connaissance approfondie des aspects techniques du concept TECC et des risques possibles qui y sont liés
- Savoir expliquer le protocole MARCH
- Savoir expliquer le concept TECC au travers du cadre de la maîtrise de la violence.

Prérequis :

- Etre titulaire du brevet « Trainer TECC »
- Etre titulaire du brevet « Spécialiste Maîtrise de la violence sans arme à feu »
- Etre titulaire du brevet « Spécialiste Maîtrise de la violence avec arme à feu »
- Etre titulaire du brevet « GPI 81 » est une plus-value

Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation.

Dépôt des candidatures

Mode : Uniquement via le lien suivant <https://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 06/08/2019

Date limite : 06/09/2019